

RENNES METROPOLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Au titre du code de l'Urbanisme (articles L.103-2 et suivants et R.103-1 et suivants)

SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE LA LIGNE a - PHASE 2

Objet de la concertation :

Par décision B. 20.175 du Bureau du 1^{er} octobre 2020, Rennes Métropole a décidé l'engagement de la concertation préalable sur le projet d'augmentation de capacité de la ligne a – Phase 2, dès la phase d'étude de cadrage et en a approuvé les modalités.

La concertation vise à associer le public à l'élaboration du projet en l'informant sur les données du projet, en recueillant les observations qu'il suscite et en faisant émerger des propositions pour l'enrichir. Cette concertation doit permettre de débattre des solutions et des caractéristiques principales retenues au regard de l'impact sur l'environnement.

Les objectifs poursuivis pour le projet sont les suivants :

- Modifier l'arrière-gare du terminus JF Kennedy,
- Mettre en œuvre les capacités maximales de transport de voyageurs de la ligne a en augmentant la fréquence minimale de passage des rames à 66s environ,
- Porter la capacité de transport à 9 300 PPHPD (Passagers par heure et par direction).

Durée de la concertation préalable :

La concertation sera ouverte du mercredi 9 décembre 2020 au vendredi 19 mars 2021

Modalités de la concertation préalable :

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

Les moyens de publicité :

Publication de l'avis de concertation :

- Dans la presse locale
- Affichage à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans la mairie de quartier de Villejean
- Sur les sites internet rennesmetropole.fr et semtcar.fr

Publicité complémentaire :

- Encart dans Rennes Métropole Magazine

Moyens d'information et de participation du public :

- Réunion publique d'ouverture : 9 décembre à 19h30 – Au vu du contexte actuel, elle se déroulera en distanciel par visio conférence.
- Ateliers thématiques : sur inscription – modalités d'organisation à définir selon le contexte
 - Atelier 1 : Les commerçants et acteurs socio-économiques
 - Atelier 2 : les habitants et copropriétaires de l'immeuble pont situé Square de Gascogne
 - Atelier 3 : Les usagers de l'espace public et des transports, riverains et habitants, associations, ...

2 ateliers auront lieu pour chacun des groupes. Ils se dérouleront entre début janvier et fin février.

- Réunion publique de restitution : fin mars – modalités d'organisation à définir selon le contexte
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable dès l'ouverture de la concertation :
 - Sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2236> avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions et en les publiant
 - Sur support papier accompagné d'un registre d'expression du public à la Mairie de quartier de Villejean-Beauregard, 43 Cours du Président John Fitzgerald Kennedy à Rennes, et à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes

Le public pourra également adresser ses observations et propositions ou toute remarque sur le déroulement de la concertation à l'adresse mail suivante : concertation-publique-2236@registre-dematerialise.fr

Bilan de la concertation :

A l'issue de la concertation, Rennes Métropole disposera d'un mois pour en dresser un bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus.